

Comité technique

TC/57/1

Cinquante-septième session
Genève, 25 et 26 octobre 2021

Original : anglais
Date : 31 mai 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résultat de l'examen des documents par correspondance (document TC/57/14)
4. Rapport du Secrétaire général adjoint sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (document TC/57/INF/8)
5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) (documents TC/57/INF/9, BMT/20/[xx], TWA/50/[xx], TWC/39/[xx], TWF/52/[xx], TWO/53/[xx], TWV/55/16 et rapports verbaux présentés par les présidents concernés)
6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques (document TC/57/3)
7. Élaboration de documents d'orientation et d'information
 - 7.1 Questions pour adoption par le Conseil en 2021 (document TC/57/4)*

Documents d'information :

UPOV/INF/16	Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 1)*
UPOV/INF/17	Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT") (révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)*
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 1)*
UPOV/INF/23	Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)*
 - 7.2 Éventuelles révisions futures des documents d'orientation et d'information (document TC/57/5)
 - a) Document d'information :

Échange et utilisation de logiciels et d'équipements (document TC/57/5)

La session se tiendra par voie électronique le lundi 25 octobre 2021 de 12 heures à 15 heures (heure de Genève) sans interruption, et le mardi 26 octobre 2021, de 12 heures à 16h30 (heure de Genève), avec une pause de 14h30 à 16 heures pour préparer le compte rendu de la session.

Les documents marqués d'un astérisque (*) doivent être examinés par correspondance conformément à la procédure approuvée par le Conseil le 12 mai 2021 (voir la circulaire UPOV E-21/063).

b) Documents TGP :

TGP/5 Expérience et coopération en matière d'examen DHS

Section 6 : Rapport UPOV d'examen technique et formulaire UPOV de description variétale (révision) (document TC/57/5)

TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)

- i) Traitement des données aux fins de l'élaboration de descriptions variétales pour les caractères quantitatifs mesurés (document TC/57/6)
- ii) Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (méthode d'analyse COYU) (document TC/57/7)

8. Techniques moléculaires (document TC/57/8)*
9. Coopération en matière d'examen (document TC/57/9)
10. Renforcement de la participation aux travaux du TC et des TWP (document TC/57/10)
11. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV (document TC/57/11)
 - b) Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (document TC/57/12)
12. Ateliers préparatoires (document TC/57/13)*
13. Débat sur l'écart minimal entre les variétés
14. Questions pour information¹ :
 - a) Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (document TC/57/INF/4)
 - b) Bases de données d'information de l'UPOV (document TC/57/INF/3)
 - c) UPOV PRISMA (document TC/57/INF/2)
 - d) Bases de données sur les descriptions variétales (document TC/57/INF/5)
 - e) Techniques moléculaires (document TC/57/INF/6)
 - f) Dénominations variétales (document TC/57/INF/7)
15. Principes directeurs d'examen (documents TC/57/2 et TC/57/[xx])
16. Programme de la cinquante-huitième session
17. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)
18. Clôture de la session

[Fin du document]

¹ Le document TC/57/INF/1 contiendra la liste des personnes inscrites à l'avance à la session. La liste définitive des participants figurera dans une annexe du compte rendu adopté de la session.